



Mis en ligne le
24 FEV. 2023

**DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES
L 2122.22 ET L 2122.23 DU CODE GÉNÉRAL DES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Service Affaires Juridiques
BC

Objet :

Mise à disposition des studios situés 25 rue Auguste Blanqui à Choisy-le-Roi entre la commune de Choisy-le-Roi et le collège Silvestro Gherardi de Lugo dans le cadre des échanges linguistiques 2023.

Certifié exécutoire,
compte tenu de la réception

en Préfecture
Le24.FEV.2023.....
de la publication
Le24.FEV.2023.....

Le Maire de Choisy-le-Roi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2122.22 et L 2122.23,

Vu la délibération en date du 10 février 2021 N° 21.020 déléguant au Maire les attributions prévues aux articles L 2122.22 susvisés,

Vu la convention d'occupation entre la Commune de Choisy-le-Roi et le collège Silvestro Gherardi de Lugo définissant les conditions de mise à disposition des studios Blanqui situé 25 rue Auguste Blanqui,

Vu l'accord entre les parties concernant la mise à disposition de ces locaux et leur utilisation,

D É C I D E

Article 1 : Une convention d'occupation est établie pour l'occupation des studios Blanqui situé 25 rue Auguste Blanqui à Choisy-le-Roi (94600) dans le cadre des échanges linguistiques 2023 avec la commune de Lugo (Italie) qui se déroulent sur la commune.

Article 2 : L'occupation des locaux se fait à titre gracieux.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

Article 4 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance et publiée sur le site de la commune www.choisyleroi.fr

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi Par courrier à l'adresse suivante : Tribunal Administratif de Melun 43 rue du Général de Gaulle 77008 MELUN Cedex ou par voie dématérialisée via l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait en Mairie à Choisy-le-Roi, le 22 février 2023

Le Maire,



Choisy-le-Roi